

Image not found or type unknown



# arrete la subrogation pendant un accident de travail

Par **dieu**, le **16/12/2012** à **09:39**

bonjour ,je suis en accident de travail ,mon patron a la subrogation jusqu' au 13 juillet 2013 sans me prévenir il a arrêté celle ci le 12 novembre 2012 depuis tout est bloqué au niveau de la secu .

a t il le droit de le faire sans prévenir le salarié

donc depuis le 12 novembre je ne touche rien étant en accident de" travail jusqu 'au 5 janvier 2013